



Comité départemental des échecs de l'Hérault

Président : Philippe Pascal-Mousselard / ppm34@orange.fr / 06 64 48 23 87

Championnat de l'Hérault – Cahier des charges

Le lieu

- Une **salle de jeu avoisinant 150 places**
- Si possible, une deuxième salle polyvalente, permettant l'analyse et l'accueil des accompagnateurs
- Un extérieur sécurisé pour les enfants
- Un parking à proximité, idéalement non accessible aux enfants
- Une zone réservée aux arbitres, avec alimentation électrique, tables, chaises et idéalement sono
- Une buvette incluant boissons et restauration rapide

Organisation de l'évènement

- le CDJE34 prend en charge l'arbitrage et les récompenses
- le CDJE34 se charge de la communication auprès des clubs
- le club organisateur se charge, dès que la date de l'évènement est connue, de réserver les jeux et les pendules auprès de la Ligue d'Occitanie
- le club organisateur doit prévoir et installer à l'avance le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (tables, chaises ou bancs et éventuellement nappes)
- l'inscription des joueurs est gérée par l'arbitre principal, également responsable du règlement, en collaboration avec le Bureau du CDJE34

Installation de la salle de jeu par le club organisateur

- Disposition de la salle en 3 zones distinctes (avec un minimum d'espace pour les séparer et un intitulé pour chacune)
- Disposition des échiquiers et des pendules, avec un numérotage propre à chaque zone
- Installation à côté de chaque échiquier des feuilles de résultat (idéalement une couleur par zone) et des feuilles de parties (en prévoir 1000)

Gestion de la sécurité par le club organisateur

- Communication locale permettant la bonne organisation de l'évènement (mairie, assurance, police municipale, services techniques, pompiers...)
- Trousse de premiers secours (si rien n'est prévu sur le site)
- Eventuellement, gestion du système d'alarme